



6 mai 2014

Élaboration finale des Principes pour un investissement responsable dans l'agriculture et les systèmes alimentaires

Modalités pratiques de la négociation

FAO (Rome), du 19 au 23 (ou 24) mai 2014

Sous l'égide du Comité de la sécurité alimentaire mondiale (CSA), la négociation portant sur les Principes pour un investissement responsable dans l'agriculture et les systèmes alimentaires se déroulera à Rome (Italie) dans les locaux de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) du 19 au 23 mai, et le 24 si nécessaire. Il sera mis la dernière touche aux Principes avant leur présentation à la plénière du CSA pour approbation définitive, en octobre 2014.

On prendra pour base de la négociation le premier projet – consultable dans toutes les langues officielles de l'ONU à l'adresse suivante : www.fao.org/cfs/rai – qui est l'aboutissement des consultations menées à l'échelle mondiale de novembre 2013 à 2014 pour déterminer ce qu'il convenait d'ajouter, de modifier et d'améliorer dans le texte de l'avant-projet. On trouvera sur la page web du CSA consacrée aux Principes un Résumé du Président pour chaque consultation, ainsi que l'ensemble des commentaires recueillis tout au long de la consultation menée en ligne .

Procédures : La négociation obéira aux règles et aux procédures établies par le CSA réformé. Elle sera animée par la Présidente du Groupe de travail à composition non limitée sur l'investissement agricole responsable, M^{me} Christina Blank. Le secrétariat du CSA et le Groupe de soutien technique apporteront l'appui nécessaire. La négociation sera menée dans l'ensemble des langues officielles de l'ONU. La ponctualité sera requise car l'interprétation ne sera assurée que pendant certaines plages horaires. Pour gagner du temps, la Présidente demande à tous les membres et à tous les participants de s'abstenir de faire des déclarations liminaires et de se limiter en toutes circonstances à des interventions concises, de préférence accompagnées de propositions concrètes en ce qui concerne le libellé des Principes.

Organisation des travaux : La négociation débutera par la page 1 de l'introduction. On progressera ensuite paragraphe par paragraphe jusqu'à ce que le texte ait été examiné en totalité et approuvé. Les mêmes règles qu'à l'ONU seront appliquées pour la mise entre crochets de certains segments. Pour chacune des sections (les intitulés figurent dans la table des matières), la négociation se déroulera comme suit :

- Le secrétariat présentera la section, ainsi qu'un membre du Groupe de soutien technique si nécessaire
- Les membres et les participants en débattront brièvement (non retranscrit)
- Des modifications, des amendements ou la suppression de certains mots pourront être suggérés (paragraphe par paragraphe si une section en inclut plusieurs), qui seront consignés par écrit

- Les modifications qui ne sont pas contestées seront acceptées
- Les suggestions divergentes ou multiples à propos d'un même paragraphe feront l'objet d'une négociation jusqu'à ce qu'un consensus soit atteint
- Lorsqu'un accord ne pourra être trouvé, la Présidente demandera à un Ami de la Présidente, lui-même neutre, de travailler en parallèle avec les parties intéressées, pendant que la plénière se poursuit
- Les Amis de la Présidente feront parvenir le libellé révisé des sections concernées à la plénière, pour qu'un accord définitif se dégage
- Les parties du texte qui auront été débattues et approuvées en plénière seront désignées par un astérisque. La Présidente n'engagera pas de nouvelle négociation au sujet des segments en question. Toutefois, compte tenu des corrélations entre les sections, on fera preuve d'une certaine souplesse et les modifications apportées ultérieurement à d'autres sections pourront être prises en compte dans des paragraphes marqués d'un astérisque.

Deux séances se tiendront chaque jour, du lundi au vendredi, et, si nécessaire, des séances supplémentaires auront lieu en soirée du mardi au vendredi, et deux autres le samedi. Chaque séance durera trois heures et les débats seront traduits dans toutes les langues officielles de l'ONU. Le secrétariat sera présent pour répondre aux questions techniques à propos du document et consignera par écrit les modifications du premier projet de Principes.

CSA Comité de la sécurité mondiale Négociation, du 19 au 23 (ou 24) mai

Horaires provisoires

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
9 h 30 – 12 h 30		9 heures – 12 heures (à confirmer)				
14 h 30 – 17 h 30		13 heures – 15 heures (à confirmer)				
18 h 30 – 21 h 30		17 h 30 – 20 h 30 (à confirmer)				

Séances normales	Séances supplémentaires de nuit ou le samedi, si nécessaire	Pas de séance
------------------	---	---------------

- Lieu : Salle verte
- Interprétation dans toutes les langues officielles de l'ONU pendant les séances plénaires



Amis de la Présidente: Il est demandé à chaque groupe régional, au CSA et au Mécanisme du secteur privé de nommer – au plus tard le 10 mai – entre un et trois représentants qui pourront être amenés à jouer le rôle d'Ami de la Présidente. Tout membre ou participant peut être désigné Ami de la Présidente. Celle-ci pourra faire appel à ces Amis chaque fois que ce sera nécessaire pendant les négociations pour aider les participants à parvenir à un accord et elle fera en sorte que l'ensemble des groupes/régions concernés puissent y contribuer de façon équitable. Les Amis de la Présidente travailleront de leur côté pendant que la plénière se poursuit. Ils pourront aussi être consultés pour des questions d'harmonisation lexicale, et les membres et participants ayant des compétences techniques et/ou juridiques seront alors encouragés à dispenser des avis. Les Amis de la Présidente se consacrant à l'unification du vocabulaire feront en sorte que la terminologie soit cohérente tout au long du document et ils faciliteront l'émergence d'un consensus sur certains termes et éléments de langage spécifiques. L'ensemble des discussions des Amis de la Présidente se dérouleront en anglais. Les décisions qu'ils auront arrêtées seront présentées en plénière dans toutes les langues officielles de l'ONU, pour adoption.

La Présidente du Groupe de travail à composition non limitée prie instamment les membres et les participants d'examiner le premier projet de Principes pour un investissement responsable dans l'agriculture et les systèmes alimentaires avant la négociation et de prendre note de la présentation en date du 29 avril 2014, dans laquelle est explicitée la manière dont les questions spécifiques

soulevées par diverses délégations et régions ont été traitées. Toutes les délégations sont encouragées à venir munies d'instructions/d'un mandat clair(es), pour qu'il leur soit possible de se prononcer sur le libellé définitif des Principes. Il est nécessaire que la négociation qui sera menée sur les Principes pour un investissement responsable dans l'agriculture et les systèmes alimentaires pendant la semaine du 19 au 23 mai soit couronnée de succès.

Cordialement,



M^{me} Christina Blank,

Présidente du Groupe de travail à composition non limitée
sur l'investissement agricole responsable